Envoyé en préfecture le 23/03/2015 Reçu en préfecture le 23/03/2015 Affiché le

République Française Département de l'Isère Commune de REVEL

## <u>extrait</u> DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le dix sept mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice: 15

Qui ont pris part au vote: 15

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Catherine REAULT ; Sandrine GAYET ; Lionel FIAT ; Jean-Paul BELLIN ; Frédéric GEROMIN ; Alain GUIMET ; Vincent PELLETIER

Procurations: Céline BERNIGAUD à Sandrine GAYET; Stéphane MASTROPIETRO à Thierry MAZILLE; Laurence LEROUX à Coralie BOURDELAIN; Christelle DEROUET à Bernard MICHON Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Catherine REAULT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 12 mars 2015

## **DELIBERATION N° 3 BIS:**

## OBJET : Affectation des Résultats du Budget Eau-assainissement :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- o Un excédent d'exploitation de l'exercice de 68 109.67 €
- o Un excédent d'investissement cumulé de 45 474.50 €

Décide : d'affecter en réserve en recette d'investissement au 1068 la somme de 68.109.67 € au BP 2015.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 17 mars 2015. Pour extrait.

> Bernard MICHON Maire de Revel.



